✆ : 02 47 96 20 30
mairie@cinqmarslapile.fr

POLICE MUNICIPALE

Police Municipale
de CINQ MARS LA PILE
✆ : 02 47 96 20 37
policemunicipale@cinqmarslapile.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE D'AUTORISATION D'EFFECTUER DES TRAVAUX DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

(à déposer au moins dix jours avant le début des travaux)

Monsieur Le Maire,

Je soussigné : agissant en qualité de :

☐ Entreprise ☐ Propriétaire ☐ concessionnaire
☐ Ayant-droit ☐ Seul ayant-droit du concessionnaire
☐ l'un des ayants-droits du concessionnaire me portant fort pour les autres

Demeurant :
.....
n° de l'habilitationdélivrée le:

sollicite pour le compte de :
demeurant :
l'autorisation d'effectuer des travaux dans le cimetière communal de CINQ MARS LA PILE
le.....à.....h.....durée prévue :

Détail des travaux :
.....
.....

- **Si c'est un particulier qui réalise les travaux, il doit produire une attestation d'assurance prouvant que sa responsabilité civile joue au cas où une tierce personne subirait des dommages au cours de l'opération.**

Par la présente, je m'engage à assurer, le temps des travaux, y compris préparation et rangement du chantier, toutes les mesures de sécurité, de protection et de signalisation prévues par la réglementation. Ces mesures s'exercent tant à l'égard des personnels intervenants qu'à celui des personnes extérieures. Je m'oblige par la présente à l'exécution du règlement des cimetières et à garantir la ville de CINQ MARS LA PILE contre toute réclamation dont j'assume l'entière responsabilité.

Emplacement de la concession

(1) Cimetière ☐ nouveau ☐ ancien — N° du plan Carré Allée concession n°

☐ columbarium — Monument Case n°

Fait à le

Signature (cachet : si entreprise)

(1) cocher la case correspondante

DECISION DU MAIRE

☐ Favorable

☐ Défavorable

A CINQ MARS LA PILE, le

Le Maire,

Cette autorisation ne vaut pas autorisation d'inhumation.

Patrick JARRY